

CONSEIL COMMUNAUTAIRE MARDI 17 NOVEMBRE 2015

OBJET :	Convention de partenariat entre la communauté d'agglomération Seine Amont et l'Université Paris Est -Créteil
----------------	---

EXPOSE DES MOTIFS

L'enseignement supérieur et la recherche, en particulier universitaires, constituent des points d'appui extrêmement important pour le développement territorial, l'innovation et la formation des jeunes.

La Communauté d'agglomération Seine amont et les villes membres ont de longue date soutenu et contribué à la présence et l'implication d'établissements d'enseignement supérieur sur le territoire, en particulier par la co-construction de plusieurs projets : pôle Charles Foix avec l'UPMC et l'UPEC, institut de la longévité à l'hôpital Charles-Foix avec l'UPMC, projet Aquafutura avec l'UPMC et l'UPEC, appui au projet d'implantation de Paris Diderot sur le territoire...

L'université Paris Est-Créteil constitue sur ce plan un acteur fondamental du Val de Marne et sur le territoire Seine Amont, ou cette Université est déjà impliqué sur des sujets de recherche (santé-allongement de la vie, Eaux Milieux Sols) dispose de sites d'enseignement (IUT chimie et LISSI -laboratoire de recherche imagerie et signaux) sur le site Chérioux.

Les échanges et partenariats développés avec la CASA contribuent à l'implication de cette université sur le territoire intercommunal.

Il est apparu mutuellement pertinent à la CASA et l'UPEC de formaliser ce partenariat et lui fixer des objectifs, dans le cadre d'une convention cadre.

Cette convention a pour objet de définir et d'organiser le partenariat entre l'UPEC et la CASA sur les axes et priorités indiqués ci-dessous, d'ouvrir les échanges sur ces champs d'action et de favoriser l'émergence de nouvelles collaborations en lien avec les acteurs économiques, sociaux, culturels concernés.

Aider à l'accueil, la formation, l'insertion, l'accompagnement et la réussite des jeunes et des adultes issus du territoire

Soutenir, développer et valoriser la recherche et l'innovation

Favoriser le développement économique et l'entrepreneuriat du territoire et renforcer sa dynamique

Renforcer la mutualisation des connaissances et des moyens.

Ce partenariat avec la CASA a en particulier pour objet d'impliquer l'UPEC au développement territorial dans le cadre de la stratégie économique de la CASA.

L'UPEC développera ainsi en particulier son implication dans les quatre domaines d'activités stratégiques (Silver économie, Ingénierie urbaine, Santé & co, ICC/Numérique) ou le volet recherche- développement, l'innovation et la formation en constitue un élément important.

En particulier, des coopérations sont en cours, en développement ou seront engagés avec le cluster Eaux-Milieus-Sols (l'UPEC assure la vice-présidence au titre du collège recherche), Matériaupole, Silver Valley, Campus urbain)

Un pilotage de ce partenariat est défini pour conduire les actions proposées.

Cette convention cadre ne comprend pas et n'implique pas directement d'engagement financier.

Dans ce cadre la CASA propose de participer et soutenir la candidature Paris EST FUTURE de l'université Paris-Est pour l'action IDEX/I-SITE du programme d'investissement d'avenir, pour laquelle une délibération est également proposée.

Aussi, est-il proposé d'approuver la convention de partenariat entre la communauté d'agglomération seine amont et l'Université Paris Est - Créteil et d'autoriser son président à la signer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- Ouï l'exposé des motifs,
- Vu la délibération n° 2014-06-24- 094 relative à la définition de l'intérêt communautaire en matière de développement économique, élargissant notamment le champ d'action d'intérêt communautaire au soutien aux filières et secteurs économiques, à l'innovation et à l'enseignement supérieur et à la recherche,
- Vu la délibération n°2015-05-26-191 approuvant la stratégie économique de la communauté d'agglomération Seine amont
- Vu le projet de convention entre la communauté d'agglomération seine amont et l'Université Paris Est - Créteil
- Considérant l'intérêt pour le territoire que représente le partenariat proposé dans cette convention en matière de recherche, potentiel d'innovation, d'appui au développement économique, à la formation initiale et continue,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

Article 1 : D'approuver la convention de partenariat entre la communauté d'agglomération seine amont et l'Université Paris Est Créteil et d'autoriser son président à la signer.

Michel Leprêtre
Président de la Communauté d'agglomération
Seine-Amont